

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale**

**Projet d'extension
Centre commercial E. Leclerc Grasse**

59, chemin de l'Orme
06130 GRASSE

**Annexe volontairement transmise
par le maître d'ouvrage**

n°4

Occupation du sol, protections, risques et nuisances sur le site

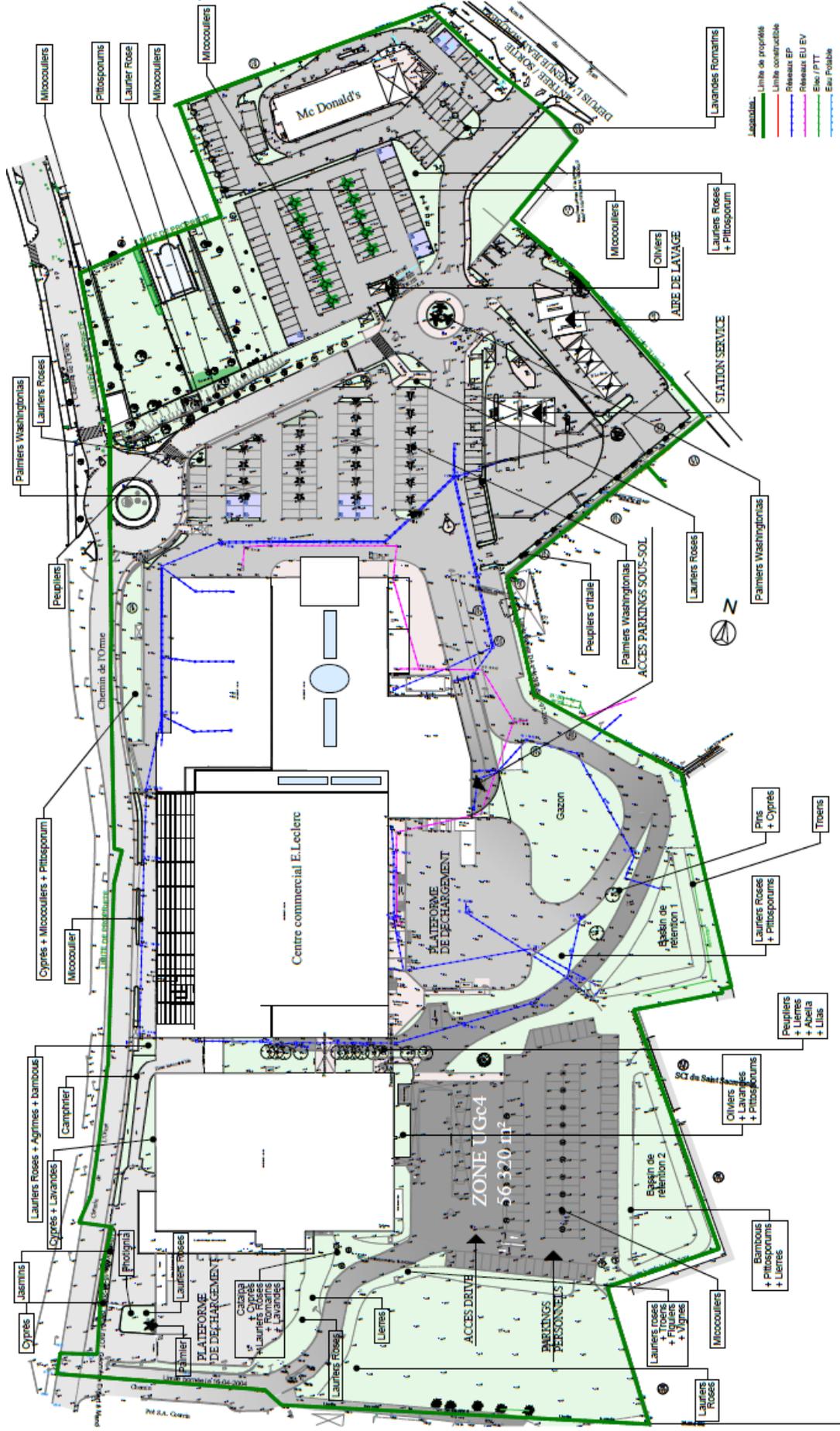
(Architecte et sources sites internet)

SAS Le Moulin Neuf

59, chemin de l'Orme
06130 Grasse

Mai 2020

A titre informatif : **Plan masse « état des lieux » 2019** (n'intègre pas le parking silo et les aménagements autorisés en 2019 ainsi que les travaux en cours).



Ce plan est un plan de principe, et en aucun cas un plan d'exécution. Il ne peut en aucun cas servir de prise de commande.

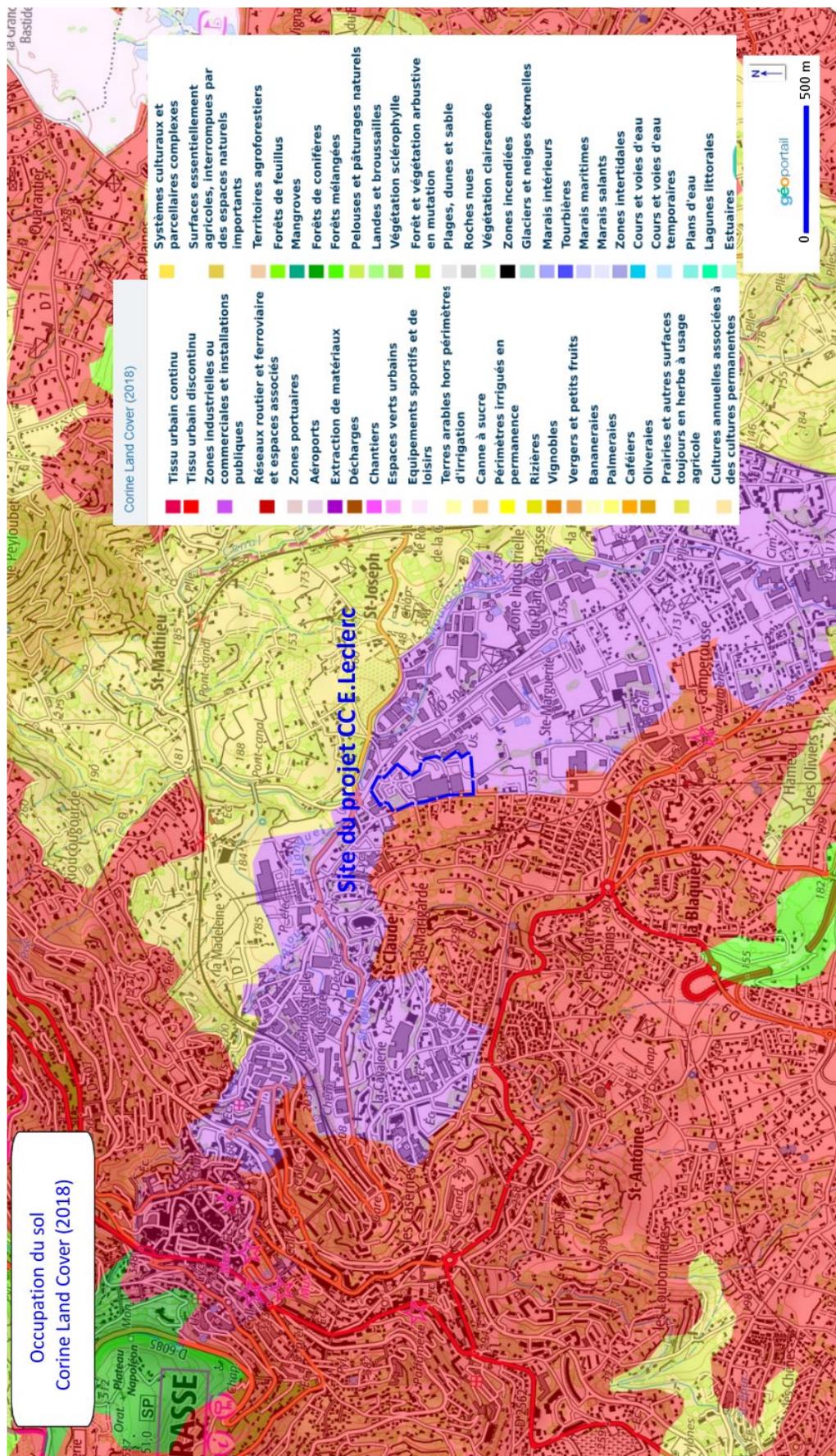
Plan : Plan de masse état des lieux		Phase : CAS PAR CAS	Projet : PROJET DE CREATION D'UN PARKING E.LECLERC GRASSE
Dessiné par : FG	Approuvé par : GM	N° de la feuille : 4a	Programme : M ^r Gbive :
Date : 24/04/2019	Echelle : 1:1000	SARL MAZZARESE ARCHITECTES 1101, chemin de saint Brancat SOPHIA ANTIPOLIS 06220 VALLAURIS gregory@mazzarese.fr Tél : 04.93.34.30.79	
Nom du Projet : 187.E.LECLERC.EXTENSION_GRASSE		SAS MOULIN NEUF 59, chemin de l'Orme 06130 GRASSE 	

Occupation du sol actuelle sur le site



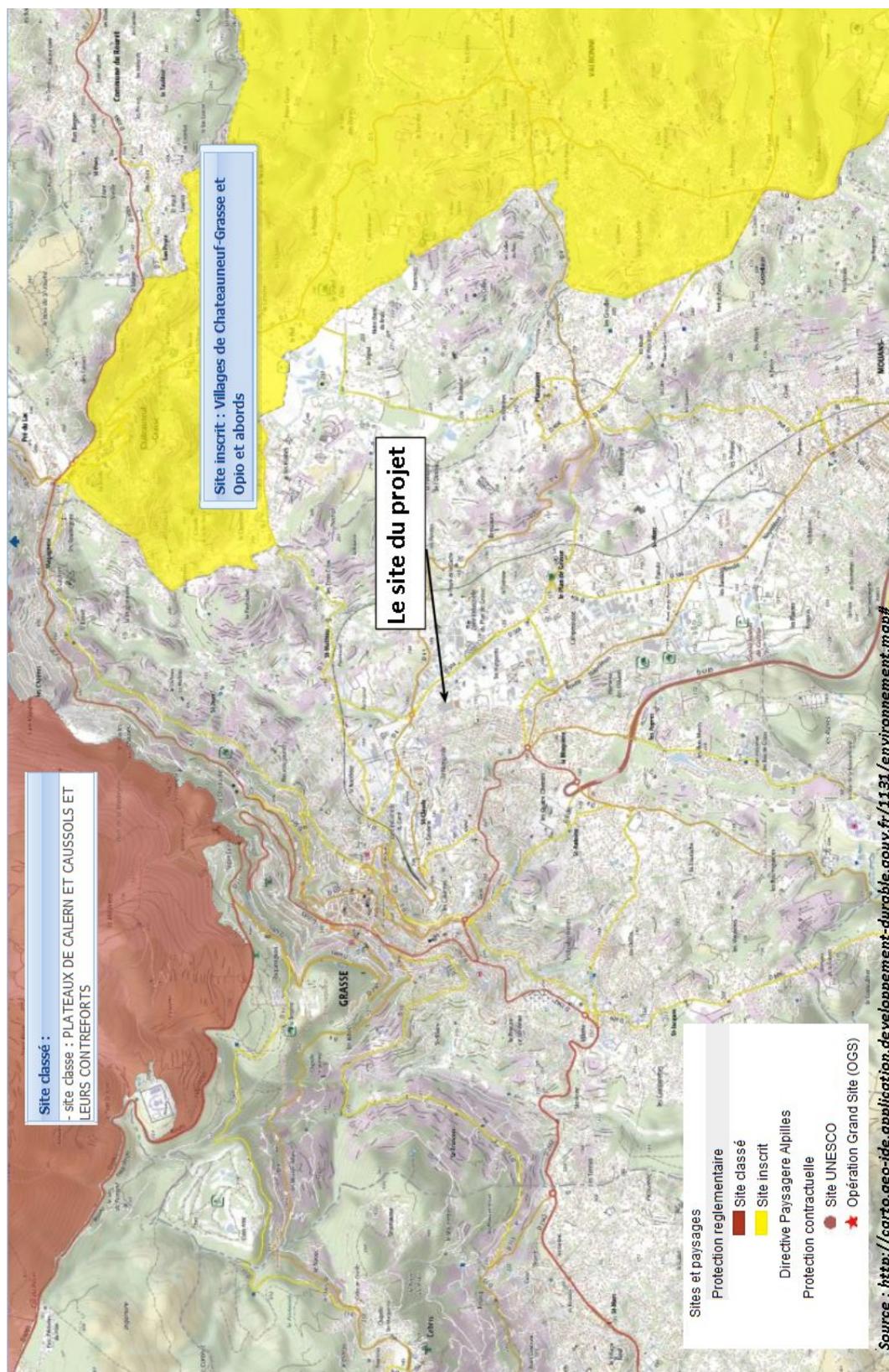
Cartographie de l'occupation du sol - Land Cover

Le site du projet se situe en zone industrielle ou commerciale et installations publiques.



Cartographie sites et paysages

Le site du projet se situe en dehors de tout site inscrit et classé.



Cartographie Monument historique

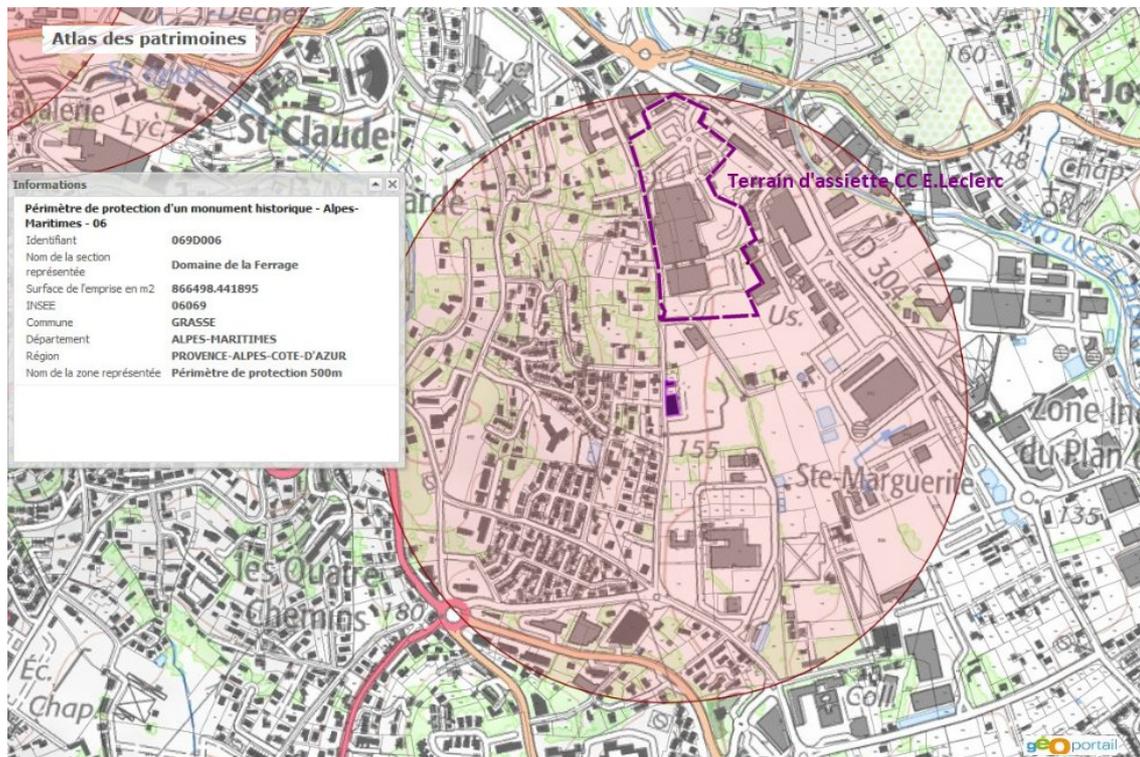
Le site du projet se situe au sein du périmètre de 500 m de protection du « Domaine de la Ferrage » situé 93, chemin de l'Orme ; MH inscrit et classé.

Classé :

Pièce au 1^{er} étage du corps de logis avec son décor de papier peint (arrêté du 31 mars 1992)

Inscrit :

- Façades et toitures du corps de logis et de la maison des gardiens
- Portail d'accès à la cour
- Jardin d'agrément avec ses fabriques et accessoires
- Etage du comble du logis



Il n'y a pas de co-visibilité avec l'édifice classé. Le site n'est pas visible du centre-ville.

Extrait liste des servitudes –PLU approuvé en date du 6 novembre 2018.

AC₁

GRASSE

AC₁ – MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques

Textes de réglementation générale

- Code du patrimoine : articles L.621-1 à L.621-22, L.621-25 à L.621-29, L.621-30-1 et L.621-31, R.621-1 à R.621-10, R.621-53 à R.621-59, R.621-93 à R.621-95.
- Code de l'Urbanisme - Articles L.421-1, R.111-33, R.425-1, R.425-16 et R.425-23.

Étendue de la servitude

- Zone de 500 m de rayon autour des monuments.

Limitation au droit d'utiliser le sol

- Consultation du service chargé des monuments historiques dans tous les cas visés par les dispositions du Code du Patrimoine sus-cités, en particulier :
 - L'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative (Art. L621-9).
 - Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé au titre des monuments historiques ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable (Art. L621-31).
 - L'inscription au titre des monuments historiques est notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans avoir, quatre mois auparavant, avisé l'autorité administrative de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent de réaliser (Art. L621-27)
- La création de terrains de camping, le camping pratiqué individuellement, le stationnement isolé des caravanes sont interdits, sauf dérogation accordée par l'autorité compétente (Code de l'Urbanisme Art. R111-33)

Personne ou service à consulter

- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, 41 avenue Thiers, 06000 NICE

AC₁

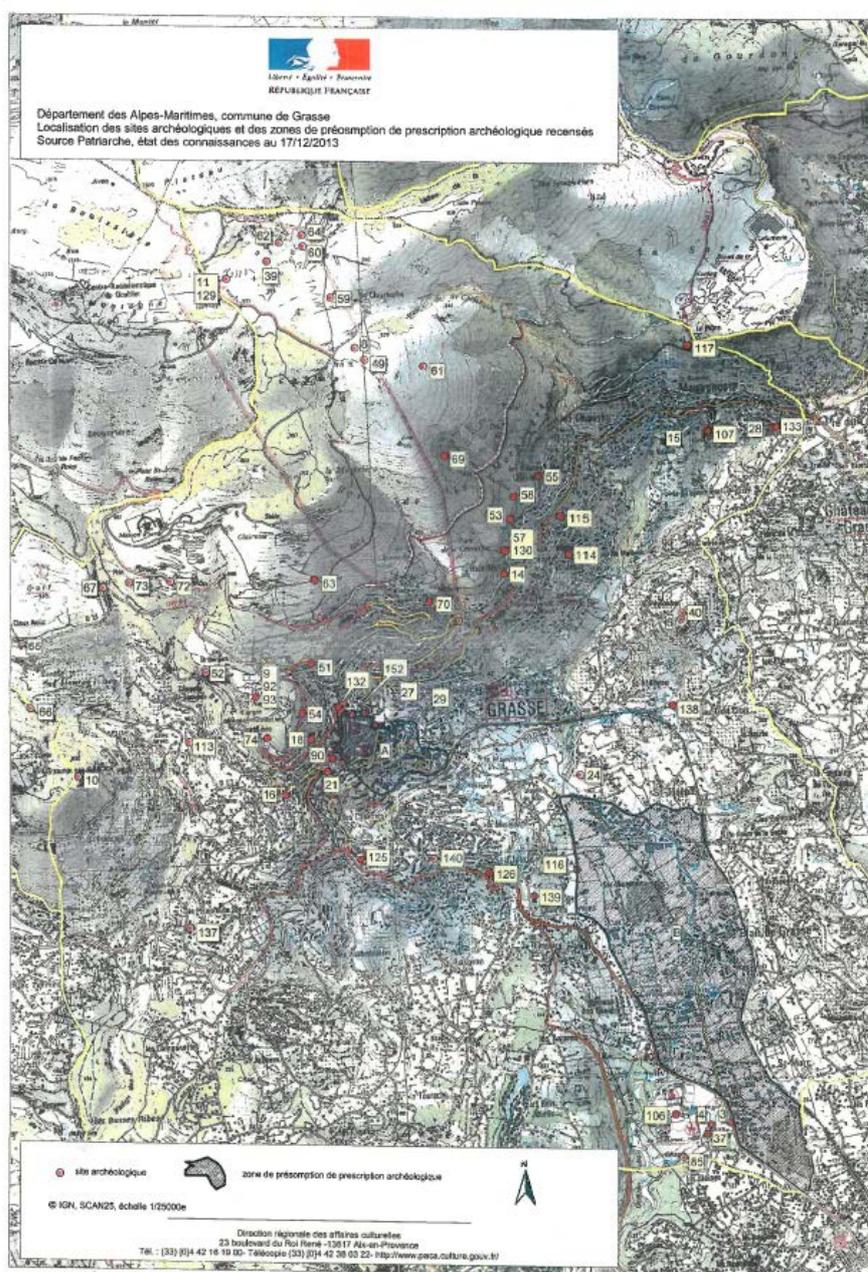
GRASSE

AC₁ – MONUMENTS HISTORIQUES
Servitudes de protection des monuments historiques

Liste des monuments historiques classés	Date des arrêtés propres à chaque monument
1. L'ancienne cathédrale Notre-Dame-du-Puy, actuellement église Notre-Dame-du-Puy, située Place du Petit Puy.	– 30 juin 1920
2. L'ancien Palais épiscopal, actuellement Hôtel de Ville, situé 1, Place du Petit Puy : le palais épiscopal y compris la tour de la mairie.	– 23 décembre 1937
3. L'ancienne Villa Fragonard, située 23, boulevard Fragonard : cage d'escalier décorée de peintures murales (cadastrée BL n° 19).	– 6 mars 1957
4. Le Maître-autel en marbre blanc, tombeau en marbre grès, de l'ancienne cathédrale Notre-Dame-du-Puy, actuellement église Notre-Dame-du-Puy, située Place du Petit Puy.	– 8 septembre 1965
5. L'ancien hôtel de Pontevès, actuellement musée de la marine, situé 2, boulevard du jeu de ballon (cadastré BH n° 15) : <ul style="list-style-type: none"> – Vestibule, – Escalier et sa rampe en fer forgé, – Quatre pièces du rez-de-chaussée et trois pièces du premier étage avec leur décor. 	– 27 juillet 1979
6. Le Domaine de la Ferrage, situé 93, chemin de l'Orme : pièce au premier étage du corps de logis avec son décor de papier peint (cadastré DE n° 213).	– 31 mars 1992
7. La Villa d'Andon et ses jardins, situés route de Nice (cadastrés AR n° 141) : <ul style="list-style-type: none"> – Jardin de la Villa d'Andon, en totalité, avec ses murs, fabriques, fontaines et l'ensemble de ses aménagements hydrauliques, – Façades et toitures de la Villa et du bâtiment de dépendances. 	– 12 octobre 1995
8. Le jardin de la Villa Noailles, en totalité, avec ses fabriques, situé 55, avenue Guy de Maupassant (cadastrés HP n° 98 à 103, 116 à 119).	– 12 décembre 1996

Cartographie des zones de sensibilité archéologique

Le site du projet se situe en zone de saisine avec seuil de surface > 5000 m²



Liste des zones de présomption de prescription archéologique

N° sur la carte	nom de la zone	n° d'arrêté	date d'arrêté
A	Centre Ville	06069-2003	31/07/2003
B	Le Plan de Grasse	06069-2003	31/07/2003

Source : PLU



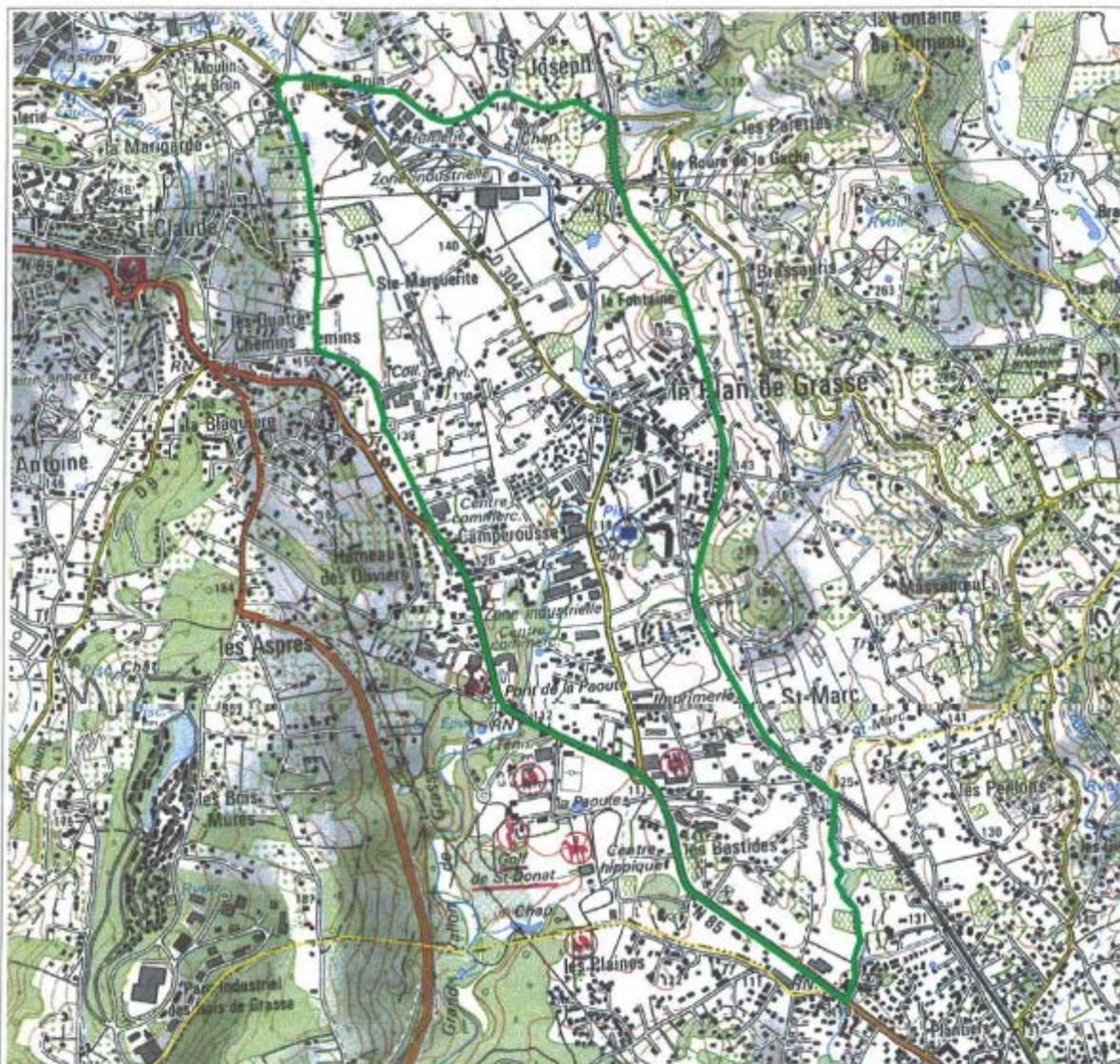
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE



Alpes-Maritimes, Grasse : extrait cadastral, zone 2 (Le Plan de Grasse)

Arrêté n°06069-2003 pièce annexe n°06069-D3



emprise de la zone de saisine avec seuil de surface > 5000 m2

Echelle 1/20 000 © SCAN25 IGN

Risques naturels

Risque inondation

-P.P.R. Inondation

Source : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

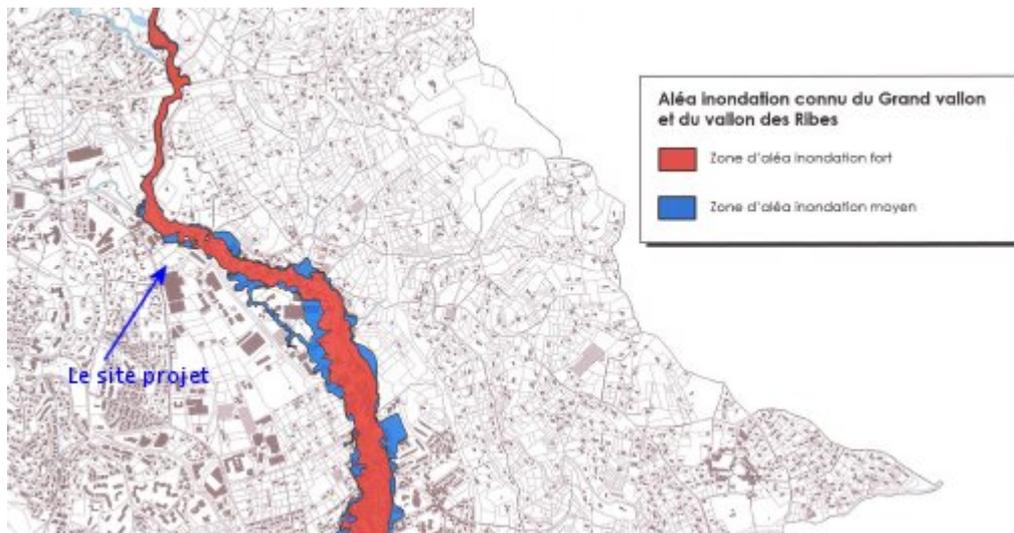
La commune de Grasse n'est pas couverte actuellement par un PPR Inondation.

La procédure d'élaboration du PPRI a été officiellement lancée le 5 décembre 2017 par arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRI.

Un arrêté préfectoral de prescription portant modification de l'arrêté du 5 décembre 2017 a été pris le 11 mai 2018 pour associer le syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'ouest de l'arrondissement de Grasse à l'élaboration de ce plan de prévention des risques d'inondations.

Les études préalables sont en cours.

Extrait Porter à connaissance- Aléas inondations connues du Grand Vallons et du Vallon des Ribes -PLU

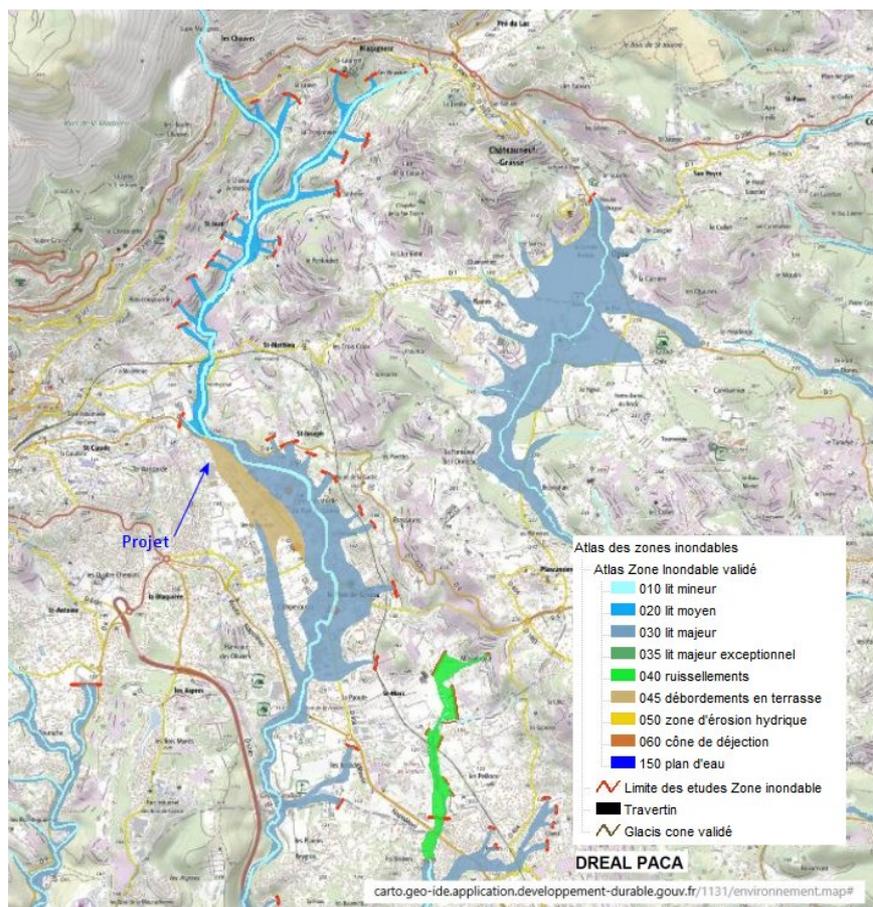


Si le terrain d'assiette du centre commercial est touché en limite Nord-Est par la « zone d'aléa inondation moyen », la zone du projet quant à elle n'est pas touchée.

-Atlas des zones inondables

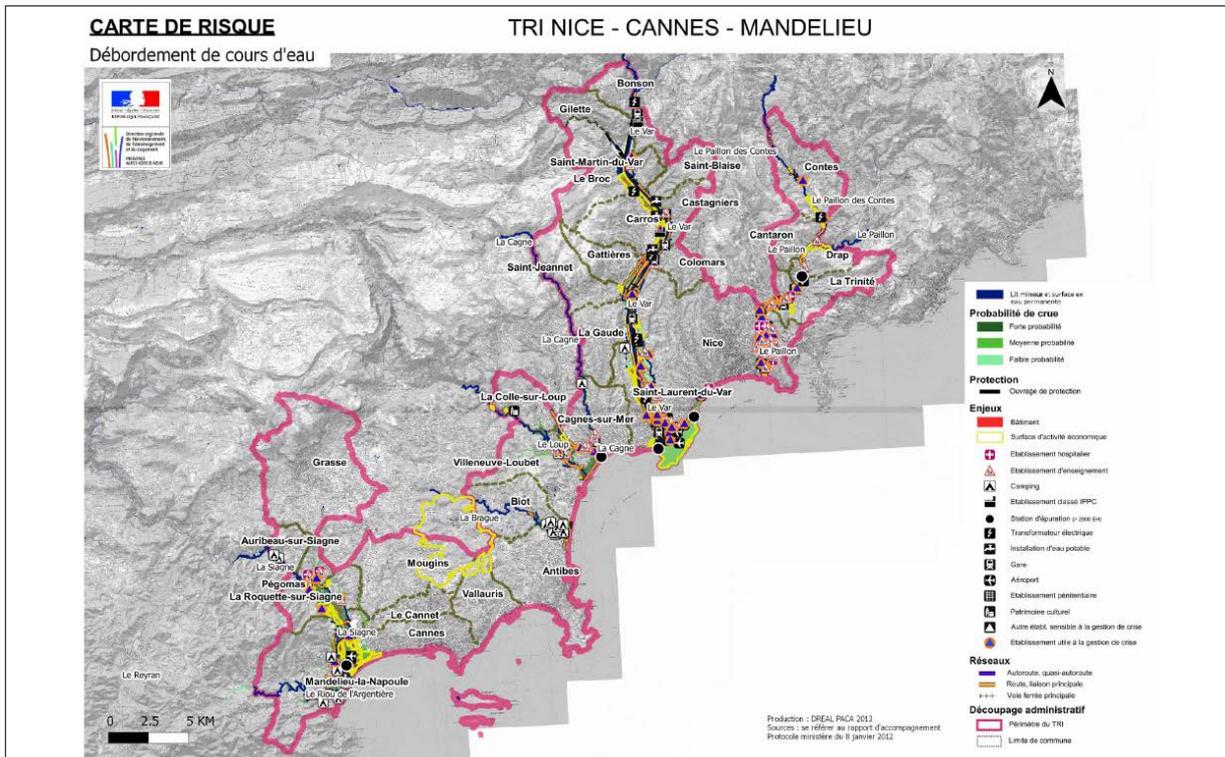
Source : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>

La partie Est du site se situe en « zone débordement en terrasse » de l'Atlas des zones inondables « Grand Vallon ».



-T.R.I.

La commune de Grasse se situe dans le « Territoire à Risque important » de Nice-Cannes-Mandelieu. Toutefois, le site n'est pas concerné par les cartographies de probabilités de crues du Territoire.

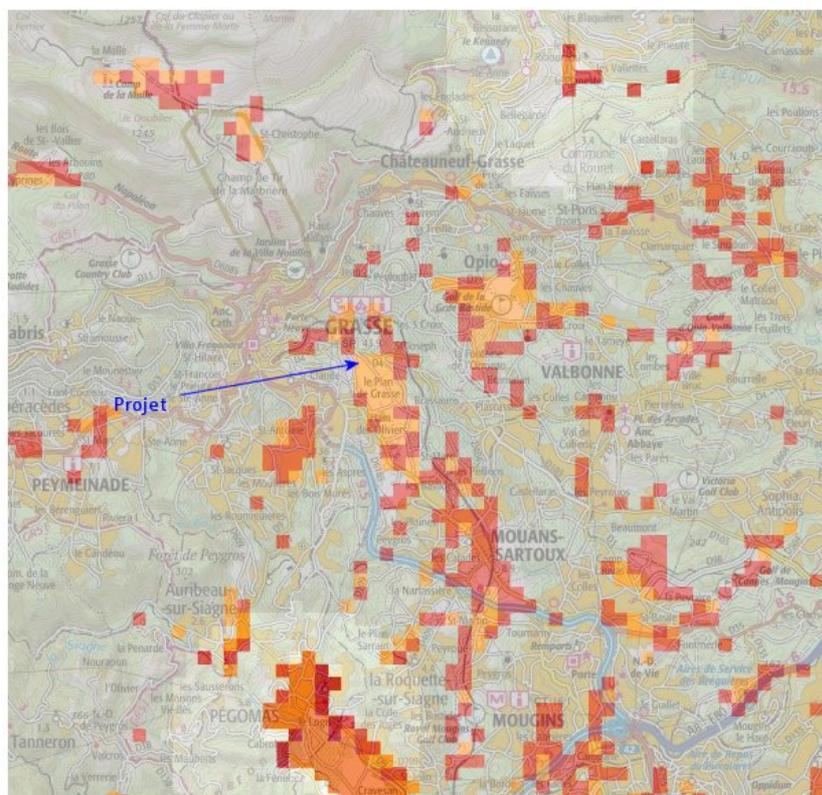
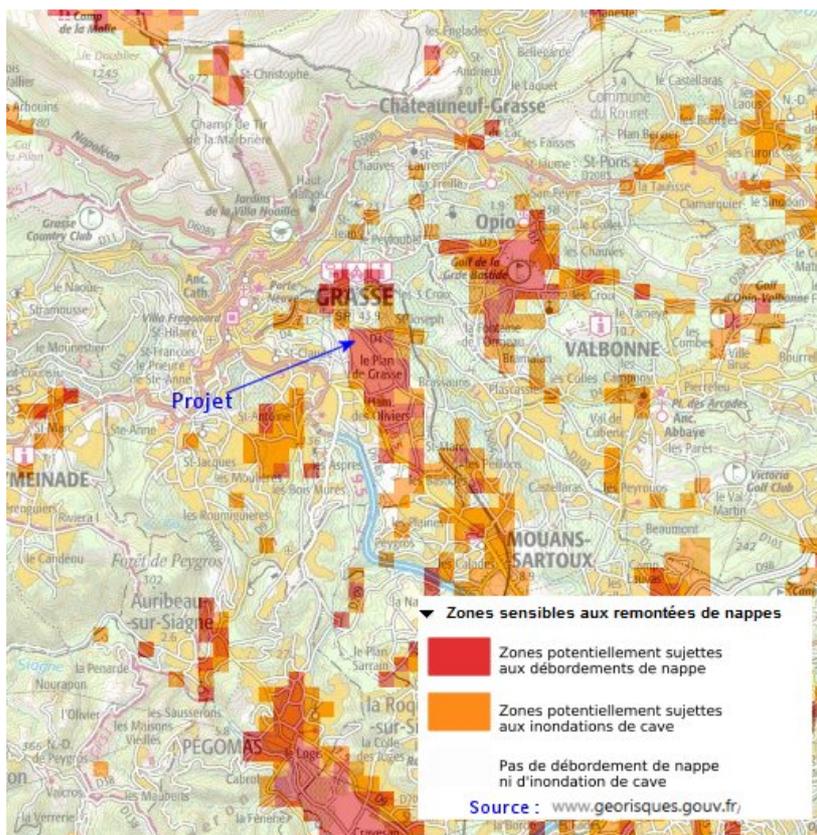


La commune de Grasse fait l'objet d'un programme de prévention (PAPI).

-Remontée de nappes

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

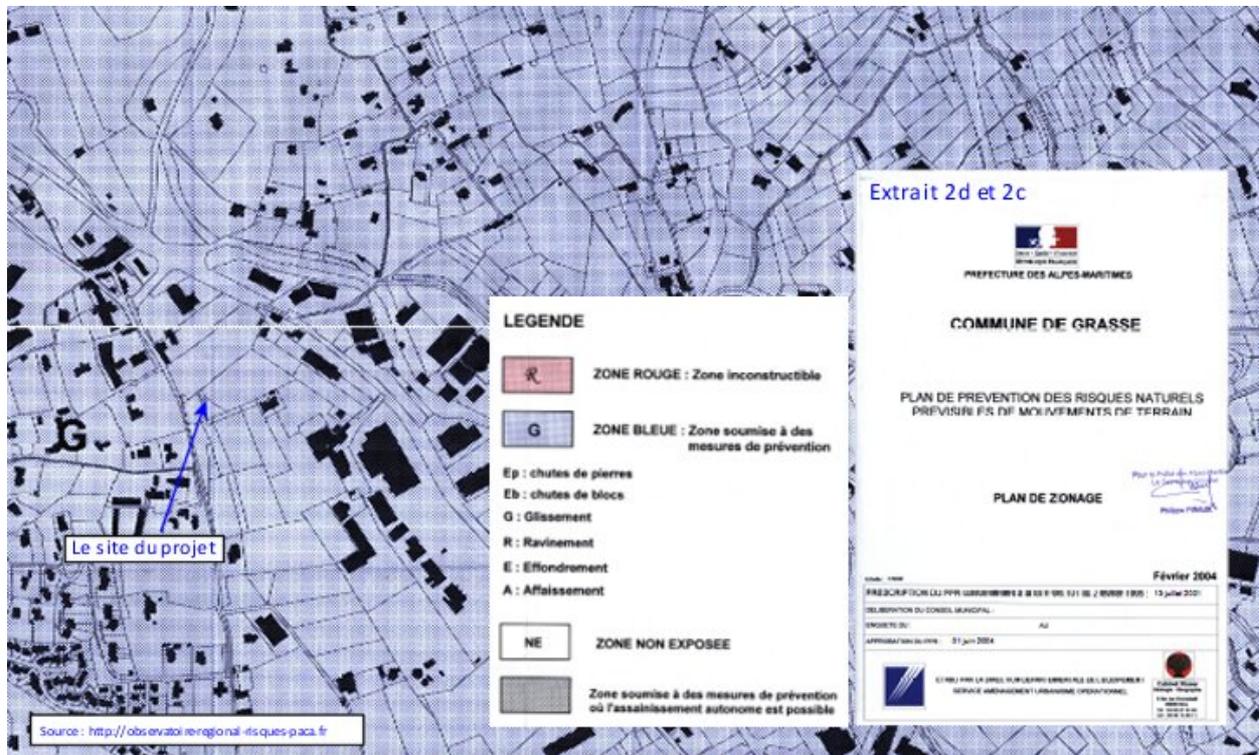
Le site du projet se situe en zone de "potentiellement sujette au débordement de nappe " (fiabilité faible).



Risque mouvement de terrain

-P.P.R.N. Mouvement de terrain

La commune de Grasse est soumise à un PPRN Mouvement de terrain. Celui-ci a été approuvé le 1er juin 2004.



Le site est situé en zone bleue G (zone soumise à des mesures de précaution)

Extraits du règlement ci-dessous

Sont interdits :

[...]

II.3.2. Dans les zones exposées au risque de glissement:

- toute action dont l'ampleur est susceptible de déstabiliser le sol : déboisement, excavation, remblais...
- le dépôt et le stockage de matériaux ou matériels de toute nature apportant une surcharge dangereuse

[...]

Article II.4 - Sont autorisés avec prescriptions :

- 1) Sous réserve de ne pas aggraver les risques ou leurs effets, les travaux et les coupes de bois réalisés selon les prescriptions des documents cités dans l'article L8 du code forestier, garantissant une gestion durable des zones boisées.
- 2) Tous travaux, ouvrages, aménagements ou constructions à l'exception de ceux mentionnés à l'article II.3.

Prescriptions à mettre en oeuvre :

[...]

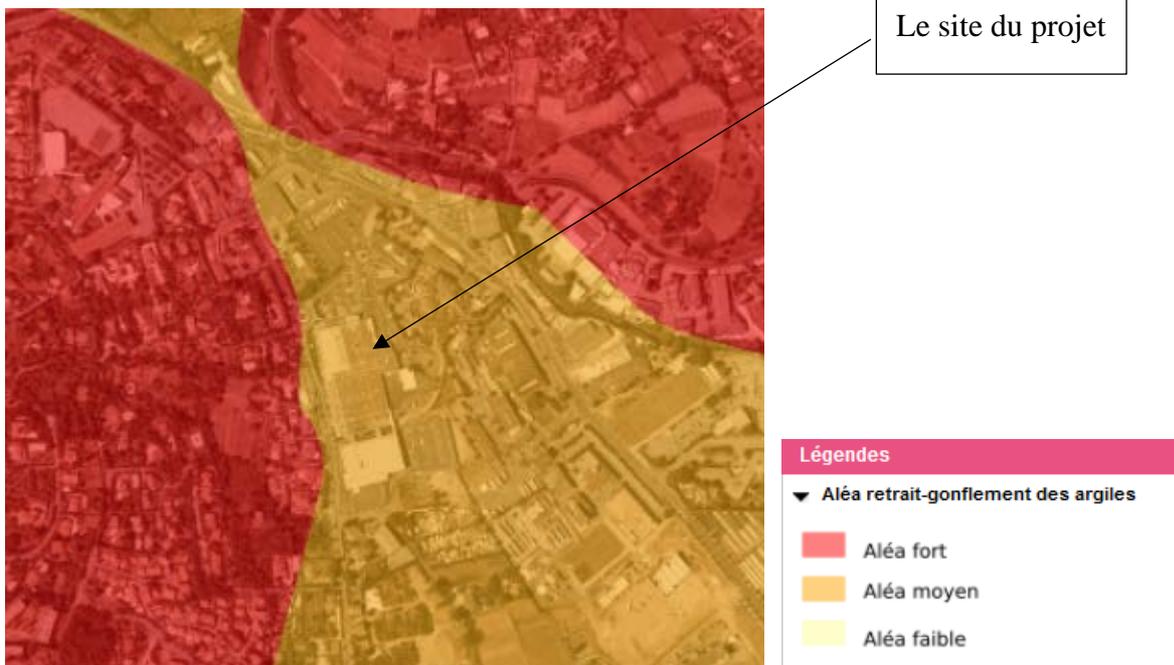
II.4.2. Dans les zones exposées au risque de glissement:

- les projets doivent être adaptés à la nature du terrain pour respecter sa stabilité précaire
- le déboisement doit être limité à l'emprise des travaux projetés,
- les surfaces dénudées doivent être végétalisées,
- les couloirs naturels des ravines et vallon doivent être préservés,
- l'implantation des constructions devra respecter une marge de recul de 3m par rapport à la crête de berge et aux sommet des talus amont des routes,
- les accès, aménagements, réseaux (eau, gaz, câbles.....) et tout terrassement seront conçus pour minimiser leur sensibilité aux mouvements de terrain et ne pas les aggraver, aussi bien sur la parcelle concernée que sur les propriétés voisines et celles situées à l'aval,
- le camping et le caravanning sont autorisés sous réserve de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation.

[...]

-Retrait gonflement des sols argileux

Commune de Grasse est exposée aux retrait-gonflements des sols argileux.
Le site du projet se situe en aléa moyen.



Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

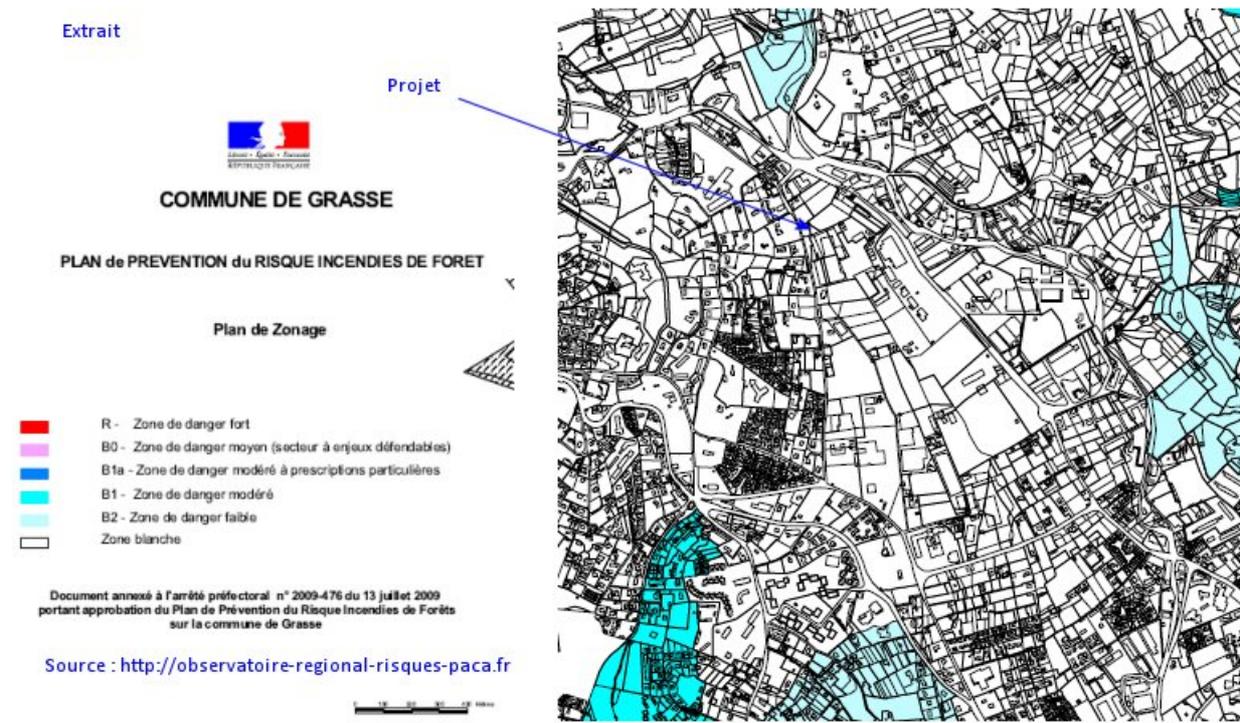
-Sismicité

La commune de Grasse se situe en zone sismique 3 (modérée).

Feux de forêt

La commune de Grasse est soumise au PPRN Feu de forêts approuvé le 13/07/2009.

Le site se situe en dehors des zones de danger dénommées zone rouge et zones bleues. Il se situe en zone blanche. En dehors de ces zones le PPR n'impose aucune prescription.



Risques technologiques

Installations classées

Sources : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/installations/donnees/resultats...>
<http://www.georisques.gouv.fr>

Il est recensé sur la commune de Grasse, 26 ICPE soumises à autorisation et/ou à enregistrement ; 4 sont Seveso « seuil bas ».

Le centre commercial a des installations soumises aux ICPE.

La commune n'est pas soumise à un PPRT.

ICPE situées sur la commune de Grasse

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Etat d'activité
CHARABOT PLAN	6130	GRASSE	Autorisation	Seveso seuil bas	En fonctionnement
DEMOLI AUTO	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
GRASSOISE de PARFUMERIE Carré	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
ISNARD TRANS-ALCOOL	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
PURFER (ex MAIARELLI)	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
IFF (France) SAS	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
OREDUI	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
PAYAN BERTRAND S.A	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
CENTIPHARM	6130	GRASSE	Autorisation	Seveso seuil bas	En fonctionnement
FIRMENICH GRASSE S.A.	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
PRODASYNTH	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
ROBERTET PLAN DE GRASSE	6130	GRASSE	Autorisation	Seveso seuil bas	En fonctionnement
ROBERTET SA	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
GRASSOISE de PARFUMERIE Florigarde	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
KERRY FLAVOURS FRANCE SAS	6130	GRASSE	Autorisation	Seveso seuil bas	En fonctionnement
TOURNAIRE	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
JEANNE ARTHES	6130	GRASSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
EXPRESSIONS PARFUMÉES	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
BARALIS Scierie	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
AUCHAN CARBURANT	6130	GRASSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
GARAGE DES OLIVIERS	6130	GRASSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
JEAN NIEL	6130	GRASSE	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
SAS HYPER GRASSE	6130	GRASSE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement

LYONNAISE DES EAUX - SECHEUR PAOUTE -	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
SMED	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
SAS QUIMDIS	6130	GRASSE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement

Source : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr>

Nombre d'installations industrielles concernant la localisation dans un rayon de 500 m : 4

Nom Installation	Regime d'autorisation	Lien
PURFER (ex MAIARELLI)	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
ROBERTET PLAN DE GRASSE	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
BARALIS Scierie	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
SAS HYPER GRASSE	E - Enregistrement	Lien vers la fiche

Nombre d'installations industrielles impactant la localisation dans un rayon de 1000 m : 9

Nom Installation	Regime d'autorisation	Lien
CHARABOT PLAN	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
PURFER (ex MAIARELLI)	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
GRASSOISE de PARFUMERIE Florigarde	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
KERRY FLAVOURS FRANCE SAS	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
SAS QUIMDIS	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
CENTIPHARM	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
ROBERTET PLAN DE GRASSE	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
BARALIS Scierie	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
SAS HYPER GRASSE	E - Enregistrement	Lien vers la fiche

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>



ICPE du centre commercial E. Leclerc

Situation administrative

Rubrique IC	Alinéa	Date autorisation	Etat d'activité	Régime autorisé ⁽³⁾	Activité	Volume	Unité
1432	2b	17/01/2005	En fonctionnement		Liquides inflammables (stockage)	120.000	m3
1434	1b	17/01/2005	A l'arrêt		Liquides inflammables (remplissage ou distribution) autres que 1435	19.400	m3/h
1435	2	17/06/2011	En fonctionnement	Enregistrement	Stations-service	6177.000	m3
2920		30/12/2010	A l'arrêt	Inconnu	Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa	530.000	kW
2935	2	30/06/2006	En fonctionnement		PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS, ...	0.000	u

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

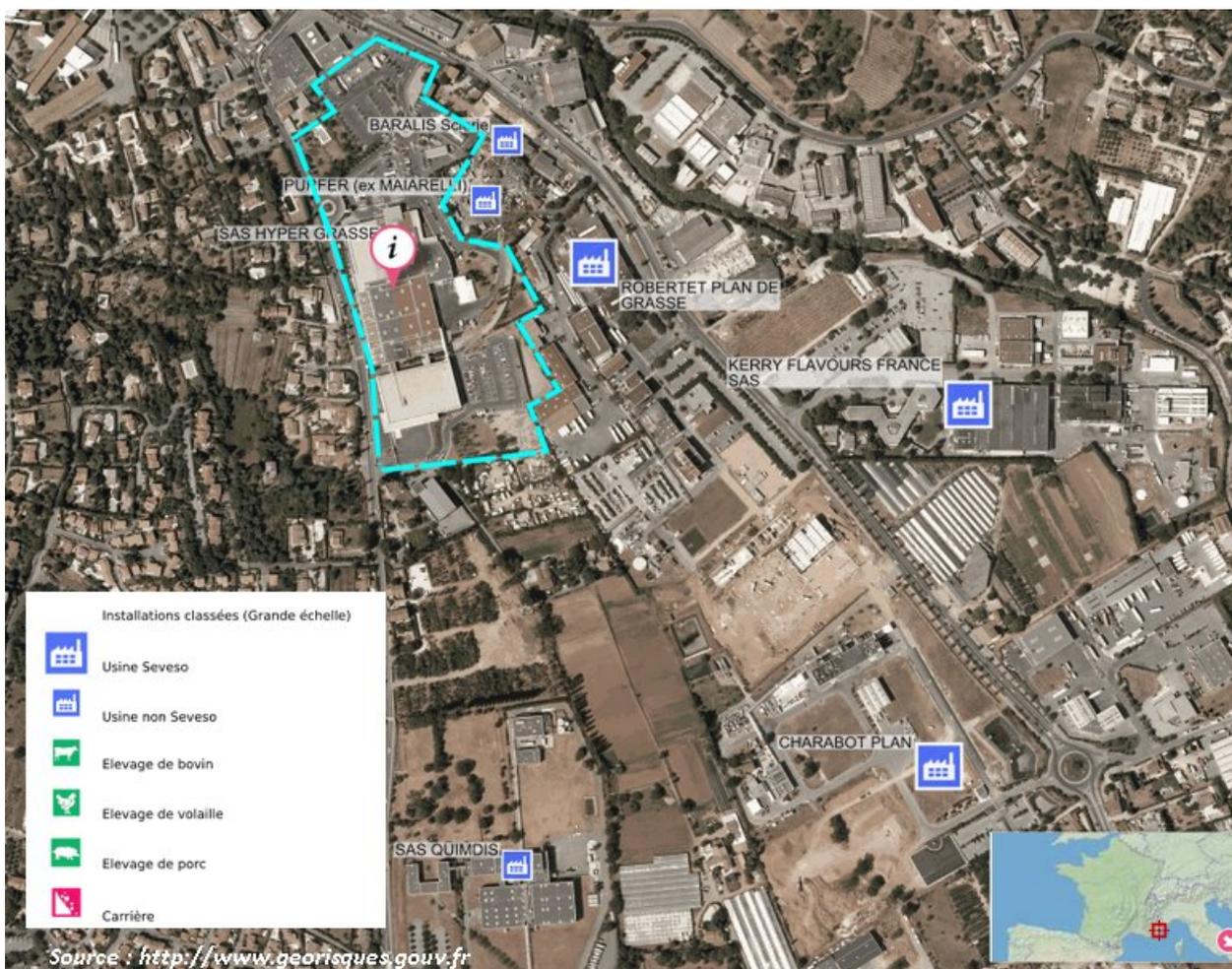
Installations situées à proximité

« Robertet Plan de Grasse » (Seveso seuil Bas) se situe à proximité immédiate du centre commercial.

La société Robertet exploite un établissement de fabrication de produits aromatiques naturels, compositions parfumées et arômes alimentaires. Le site de Plan de Grasse a été créé en 1985 pour la fabrication d'arômes puis étendu en 2009 pour la production de parfums. « Robertet Plan de Grasse » est soumis à un PPI (Plan Particulier d'Intervention).

2 autres Seveso "Seuil bas" sont présentes un peu plus loin.

Kerry Flavours France et Charabot Plan.



-Transport de matières dangereuses

Sources : <http://www.georisques.gouv.fr/>
DICRIM Grasse

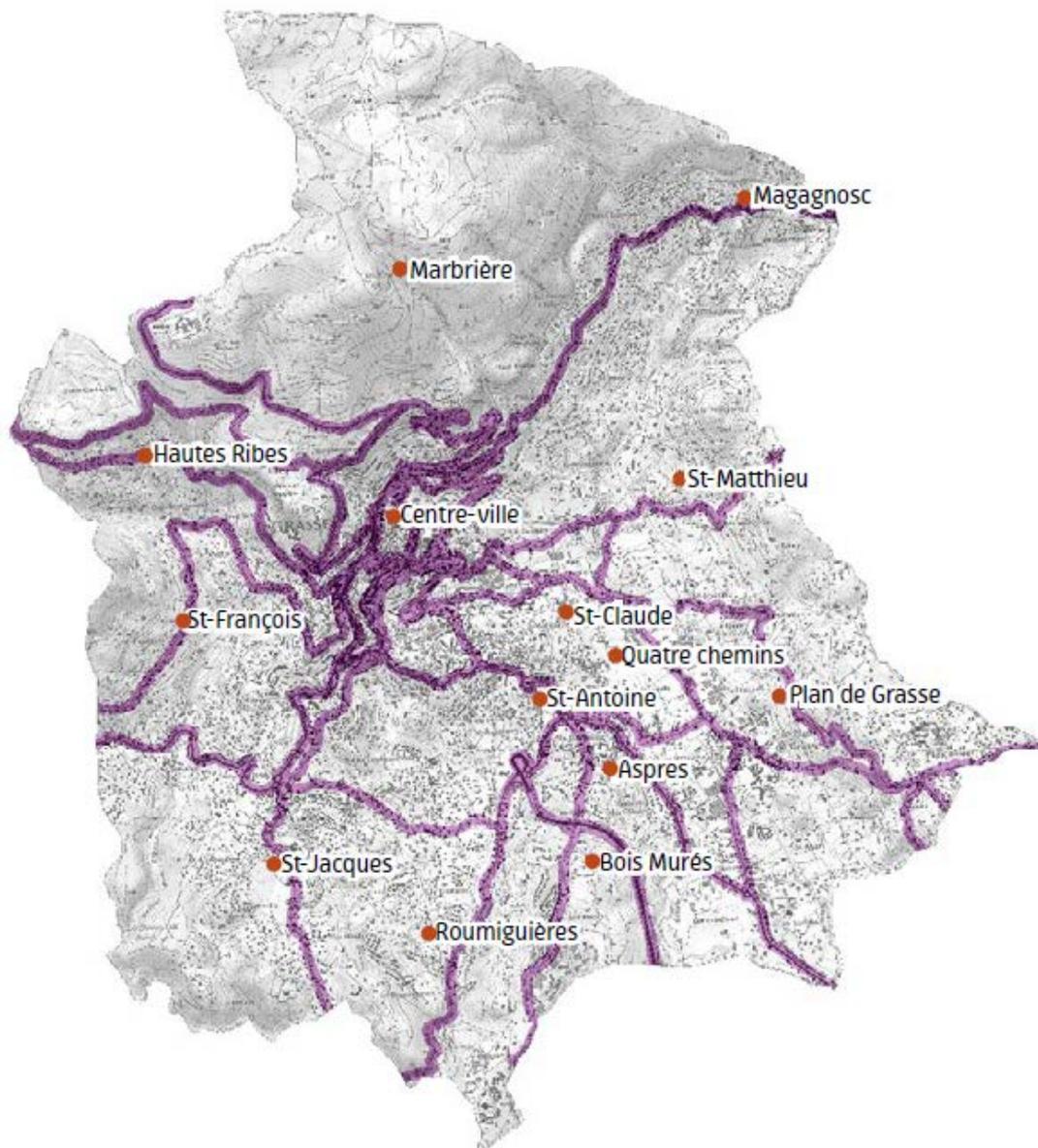
Il n'y a pas de canalisation de transport de matières dangereuses dans un rayon de 500 m autour du site.

La commune de Grasse est concernée par le risque lié au transport routier de matières dangereuses.

Grasse est traversée par des axes routiers susceptibles de générer du transport de matières dangereuses.

Le risque pour le site est lié aux axes desservant les zones d'activités et par le risque lié à l'alimentation de la station-service présente sur le site.

PRINCIPAUX AXES ROUTIERS SUSCEPTIBLES DE GÉNÉRER DU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



— Axes routiers principaux

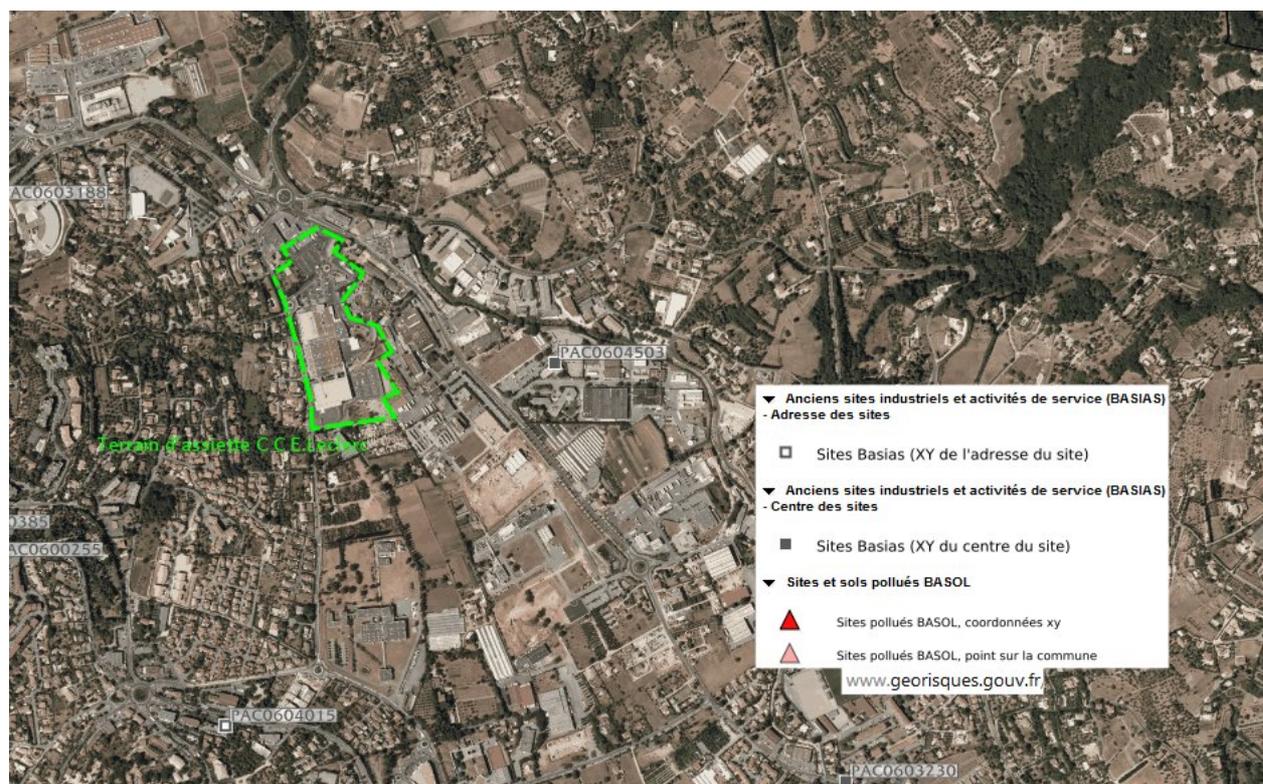
Source : DICRIM

Pollutions des sols

Inventaires Basias et Basol

Sources : <http://www.georisques.gouv.fr/>

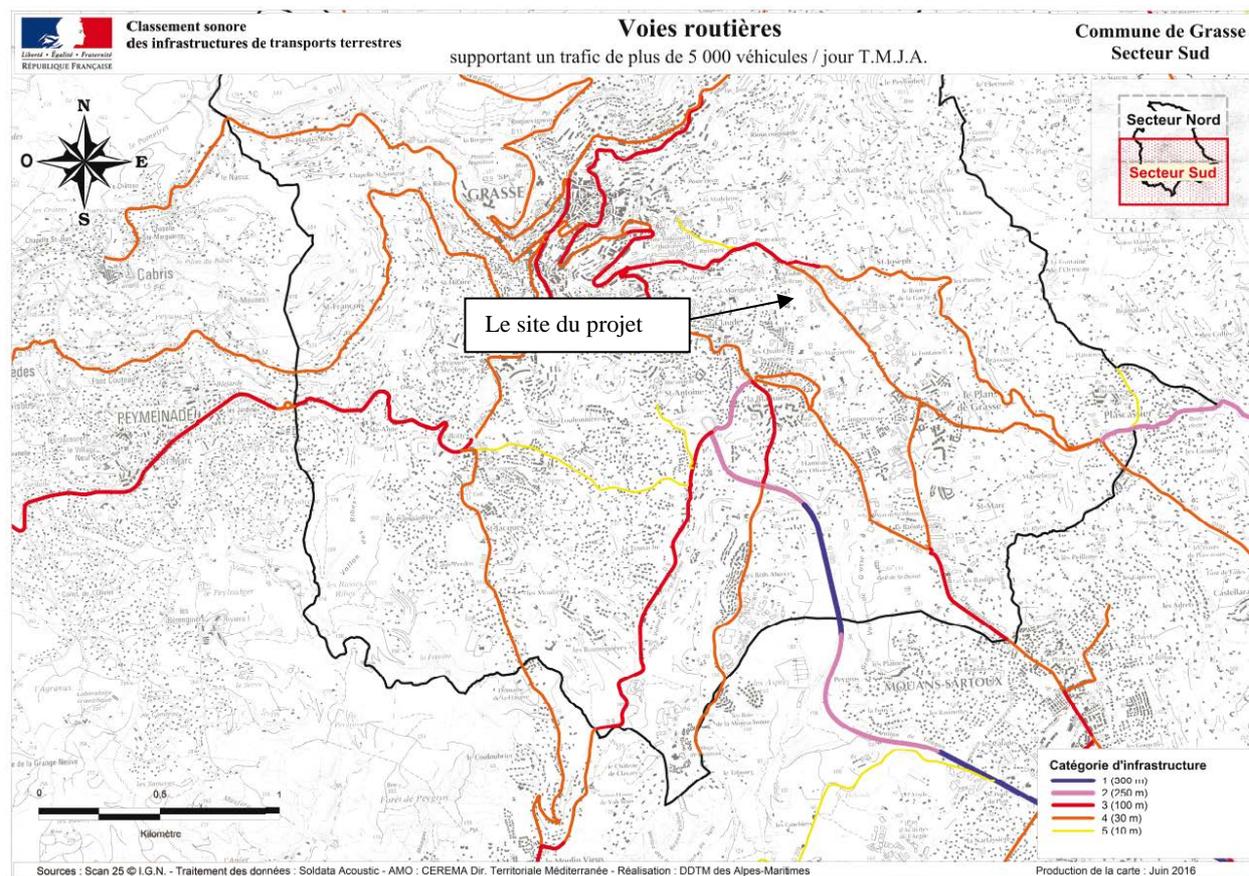
Le site n'est pas recensé dans l'inventaire des sites et sol pollué (Basol), ni dans l'inventaire des anciens sites industriels et activités de services (Basias).



Nuisances sonores

-Classement sonore

Dans le secteur du projet la RD 4 est classée catégorie 3 (100 m) et la RD 304 catégorie 4 (30 m).



P.P.B.E (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement)

Source : Pays de Grasse – Communauté d'Agglomération
<https://www.paysdegrasse.fr/>

P.P.B.E de la Communauté du Pays de Grasse a été approuvé en Conseil Communautaire le 9 novembre 2012. Celui-ci est en cours de révision.

Le site se situe en dehors des zones à enjeux.

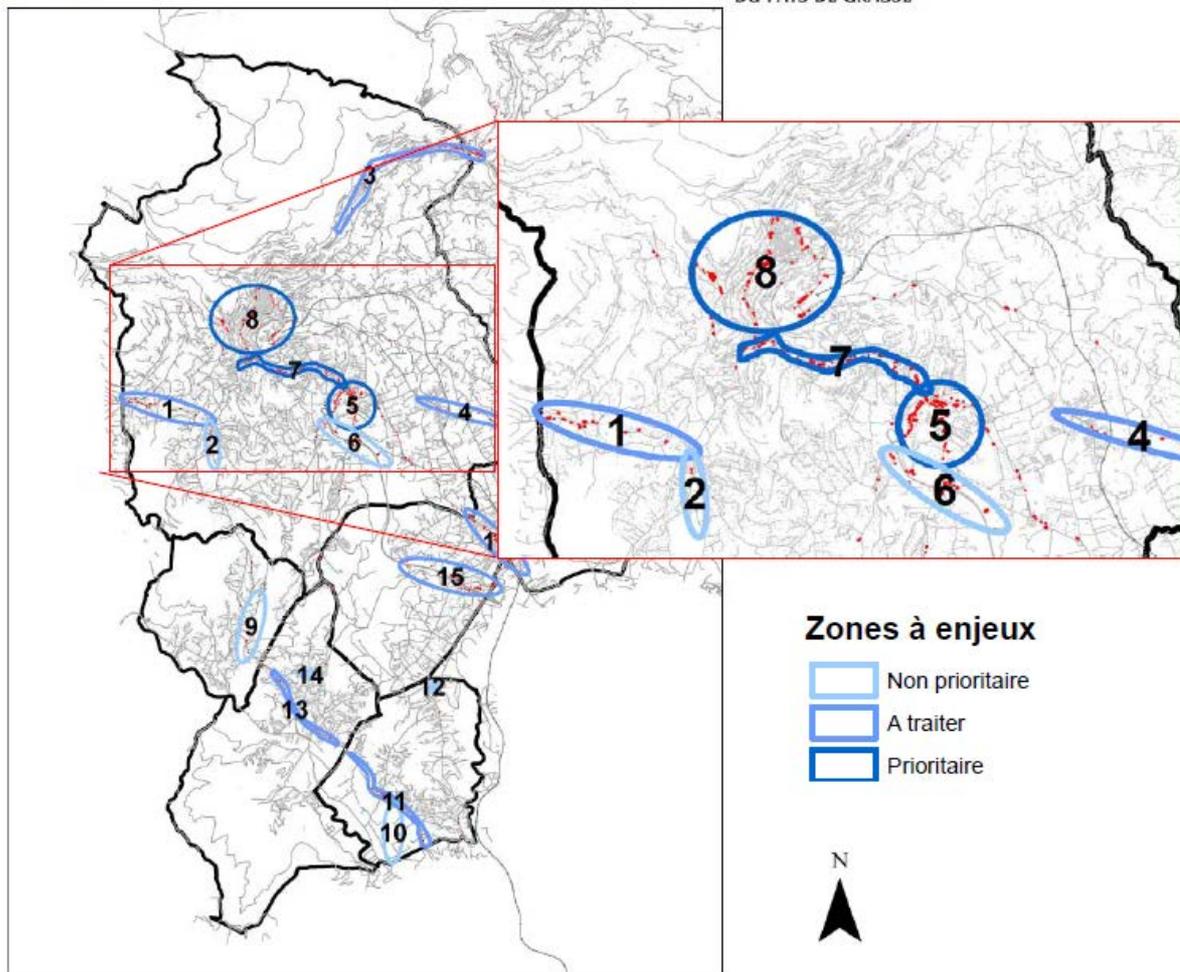
Planche 4 - Carte de localisation des zones à enjeux du territoire

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

LOCALISATION DES ZONES A ENJEUX
Issues de la Cartographie Stratégique



CAPAP



Cartographie : SolData Acoustic / Edition avril 2012
Sources : BD ADRESSE © 2008 - © IGN/PFAR CRIGE 2008
// BD CARTO © 2008 - © IGN/PFAR CRIGE 2008
// SIG - PAP 2009 // PCI Vecteur ©- © DGI/CDIF - 2009
// RFF // CG06 // DREAL
Echelle : 1/53 000

0 0.5 1 Km



Source : PPBE de la Communauté du Pays de Grasse approuvé le 9 novembre 2012.

CARTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

CARTE DE MULTI-EXPOSITION

Situation 2005-2011 / Indicateur nocturne : Ln (22h-6h)

CAPAP



Cartographie : SolData Acoustic / Edition juillet 2011
Sources : BD ADRESSE © 2008 - © IGN/PFAR CRIGE 2008
// BD CARTO © 2008 - © IGN/PFAR CRIGE 2008
// SIG - PAP 2009 // PCI Vecteur © © DGI/CDIF - 2009
// RFF // CG06 // DREAL
Echelle : 1/53 000
Format d'impression A3



Source : Carte stratégique de bruit – Pôle Azur Provence – novembre 2011

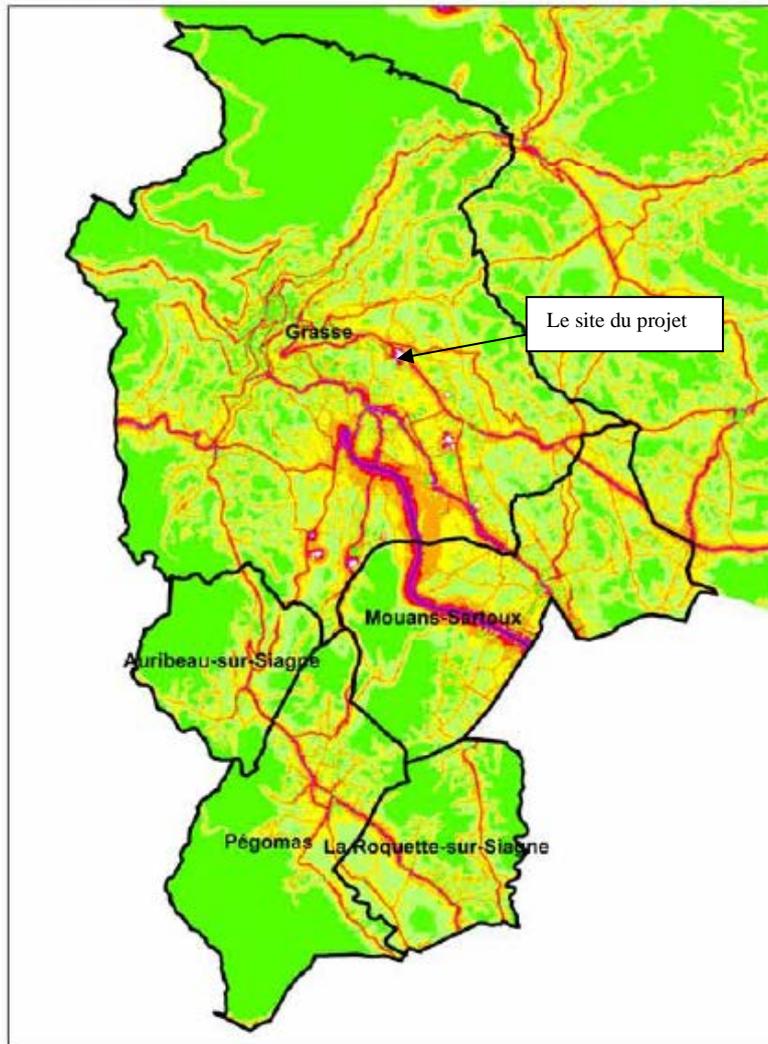
CARTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

CARTE DE MULTI-EXPOSITION

Situation 2005-2011 / Indicateur global : Lden (24h)



CAPAP



Cartographie : SolData Acoustic / Edition juillet 2011
Sources : BD ADRESSE © 2008 - © IGN/PFAR CRIGE 2008
// BD CARTO © 2008 - © IGN/PFAR CRIGE 2008
// SIG - PAP 2009 // PCI Vecteur © © DG/CDIF - 2009
// RFF // CG06 // DREAL
Echelle : 1/53 000
Format d'impression A3



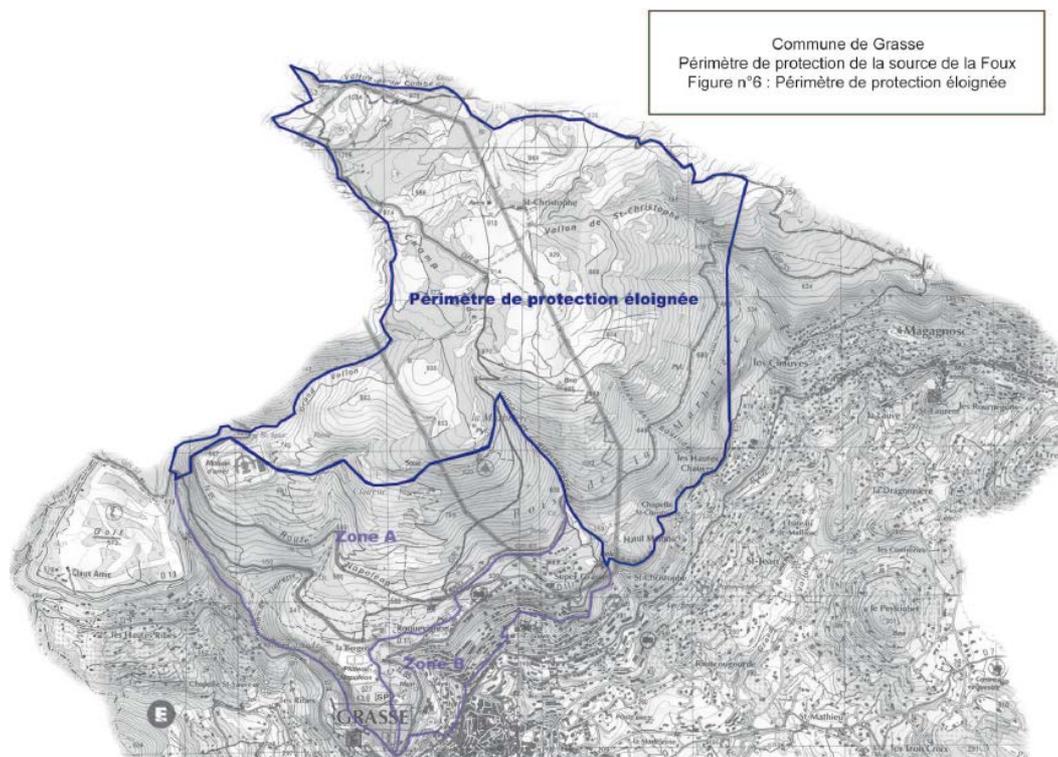
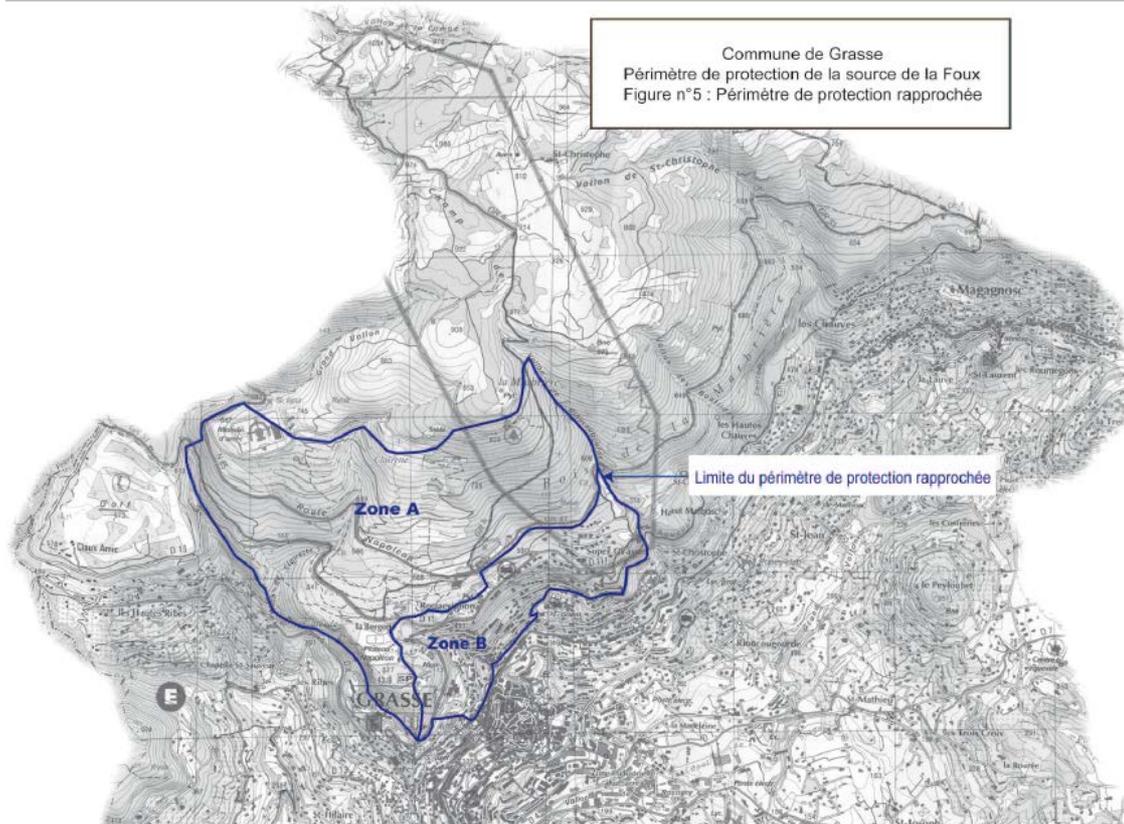
Source : Carte stratégique de bruit – Pôle Azur Provence – novembre 2011

Périmètres de protection des captages

Arrêté préfectoral 1er juillet 2005

Source : PLU

Le site se situe en dehors des périmètres de protection des captages.



PLU commune de Grasse

Le site du projet se situe en zone UGc4 du PLU en vigueur. Il s'agit d'une zone urbaine à vocation d'activités économiques, réservés aux fonctions commerciales, artisanales du quotidien, tertiaires et de services.

Extrait PLU commune de Grasse

Modification Simplifiée n°1 approuvé le 25 juin 2019

1. Prescriptions générales d'occupation et d'utilisation du sol

-  **UA** Limite de zone et dénomination de la zone
-  **PSMV** Limite du Sauvegarde Sauvegardé du centre ancien de Grasse
-  Emplacements réservés surfaciques (**VS / E**) [L.151-41 du CU]
-  Emplacements réservés linéaires (**VL**) [L.151-41 du CU]
-  Servitudes de localisation pour l'aménagement de voiries [L.151-41 du CU] (**SLV**)
-  Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
-  Marge de recul
-  Prescription architecturale
-  Zone de représentation
-  Synthèse des Plan de Prévention des Risques (PPRIF / PPRmvt)
-  Synthèse des aléas d'inondation
-  Protection des vallons
-  Zone non oedificandi pour les occupations et utilisations du sol en zone d'inondabilité forte

2. Outils de mise en oeuvre de la mixité fonctionnelle et sociale

-  Linéaire de diversité commerciale [DG28 - L.151-16 du CU]
-  Secteur de Mixité Sociale [DG29 - L.151-15 du CU]
-  Emplacement réservé pour le logement [DG30 - L.151-41-4° du CU]
-  Périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (**OAP**)
-  Périmètres d'attente de projet [L.151-41-5° du CU] (**PAPAG**)
-  Périmètres soumis à démolition préalable [L.151-10 du CU]
-  Servitudes de localisation destinées à la réalisation des infrastructures [L.151-41 du CU] (**SLE**)
-  Implantation gabaritaire et socle des constructions
-  Côte NGF

3. Protection du patrimoine bâti

-  Alignement imposé
-  Secteur de constructibilité limitée
-  Secteur d'enveloppe volumétrique contrainte

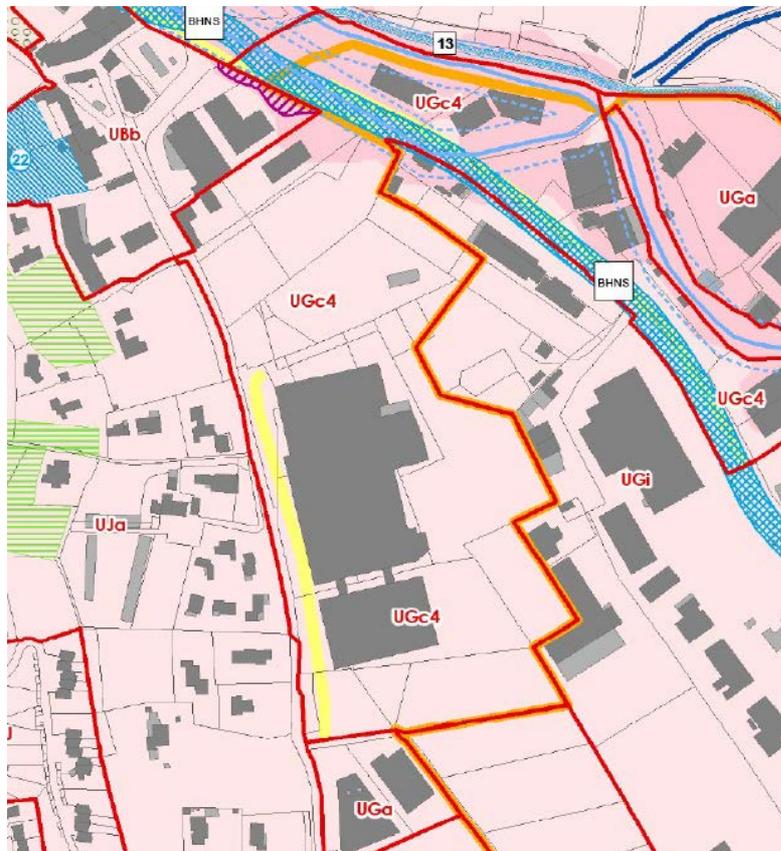
4. Prescriptions de protection et de mise en valeur de la trame verte et bleue

Les réservoirs de biodiversité

-  Espace Boisé Classé à conserver, à protéger ou à créer (**R-EBC**)

Les composantes des corridors écologiques

-  Espace vert protégé à conserver ou à créer [L.151-19 du CU] (**CE-EVP**)
-  Ripisylves à conserver et à renforcer (**CE-RP**)
-  Paysage agreste à protéger (**PR-EPA**)



5. Prescriptions de protection et de mise en valeur du paysage Grassois

Les composantes végétales patrimoniales

-  Éléments paysagers remarquables (**PV-PJR**)
-  Alignement d'arbres remarquables à conserver (**PV-ARR**)
-  Individus végétaux remarquables (**PV-IVR**)

Les composantes rurales patrimoniales

-  Ouvrages hydrauliques (**PR-OH**)
-  - dont canal de la Siagne et périmètre de protection

Les composantes architecturales

-  Ouvrages et bâtiments à protéger [L.151-19 du CU] (**PA-OBP**)
-  Escaliers et traverses à préserver [L.151-19 du CU]
-  Autres voies d'intérêt patrimonial

La protection et la mise en valeur du patrimoine paysager

-  Secteurs maintenus sous servitude d'entrée de ville [L.111-6 du CU] (**PP-EPV**)
-  Points de vue et cônes de vue remarquables (**PP-V / PP-PTV**)